

Métropole
du Grand Paris

CENTRES-VILLES
VIVANTS

PROGRAMME



CENTRES-VILLES VIVANTS

La Métropole du Grand Paris accompagne
ses communes pour renforcer l'attractivité de
leurs centres-villes et quartiers par la relance
territoriale, économique et écologique



PATRICK OLLIER

Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris
Maire de Rueil-Malmaison



MARIE-CHRISTINE SÉGUI

Conseillère métropolitaine déléguée aux
Centres-villes vivants, aux Services et
aux Commerces de proximité
Vice-présidente du Conseil
départemental du Val-de-Marne
Maire d'Ormesson-sur-Marne

La **vitalité** des centres-villes et des quartiers est un enjeu social et économique transversal essentiel qui mobilise chacun d'entre nous et s'inscrit pleinement dans les priorités de la Métropole du Grand Paris. D'ailleurs, dès 2018, la Métropole s'est engagée, aux côtés des Maires, dans une démarche de **dynamisation** des centralités urbaines à travers l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « **Centres-villes vivants** ».

La crise sanitaire a renforcé l'achat en ligne et la réduction du nombre de lieux fréquentés. Elle a également favorisé une prise de conscience de l'importance de l'économie de proximité et de son rôle en matière de **lien social et de convivialité**.

Un des axes du Plan métropolitain de relance est de soutenir le tissu économique et culturel de proximité en accélérant la transition écologique, le développement des mobilités douces et en luttant contre la fracture numérique.

La Métropole du Grand Paris a donc souhaité consolider son action en faveur de l'économie de proximité par la mise en œuvre d'une **nouvelle édition de « Centres-villes vivants »**, qui a pour ambition d'être plus proche des Métropolitains, et poursuit la volonté d'une Métropole **résiliente, équilibrée et durable**.



« CENTRES-VILLES VIVANTS »

EN CHIFFRES

1^{re} ÉDITION

88 ACTIONS
en cours de réalisation
parmi lesquelles :

- Acquisition de murs et fonds commerciaux
- Rénovation des commerces
- Aménagement de l'espace public
- Création et rénovation de halles alimentaires et marchés de plein vent
- Mise en place d'aires de livraison et espaces de stationnement intelligent
- Implantation de signalétique à destination des commerces
- Organisation d'événements sur l'espace public (braderies, marchés thématiques, concerts, art de rue)
- Décoration de rue, art urbain et esthétique urbaine
- Création d'une marque territoriale et mise à disposition de supports de communication

8.5 M€
alloués par la
Métropole du Grand Paris

26 COMMUNES
lauréates

2^e ÉDITION

15 M€
alloués par la
Métropole du Grand Paris



PRÉSENTATION DE LA 2^e ÉDITION DU PROGRAMME « CENTRES-VILLES VIVANTS »

I OBJECTIF

Dynamiser les centres-villes et quartiers des villes de la Métropole

RELANCE

RÉÉQUILIBRAGE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

7 RESSOURCES PROPOSÉES

- 1 Un Réseau métropolitain des managers de centres-villes pour travailler collectivement et apprendre des autres
- 2 Un Programme d'accompagnement stratégique et technique des projets des communes de dynamisation de leur centre-ville ou quartiers
- 3 Un Fonds dédié de 15 M€ pour co-financer ces projets, de leur phase d'étude à leur mise en œuvre
- 4 Une Foncière métropolitaine de revitalisation commerciale, en appui des communes (démarrage au premier trimestre 2022)
- 5 Un appui aux projets de digitalisation des villes et des professionnels à travers les programmes « Innover dans la ville » et « Boutique connectée »
- 6 Des Assises métropolitaines du centre-ville tous les 2 ans
- 7 Un Observatoire de l'attractivité des centres-villes (en cours de construction)

LES AVANTAGES DE LA 2^e ÉDITION

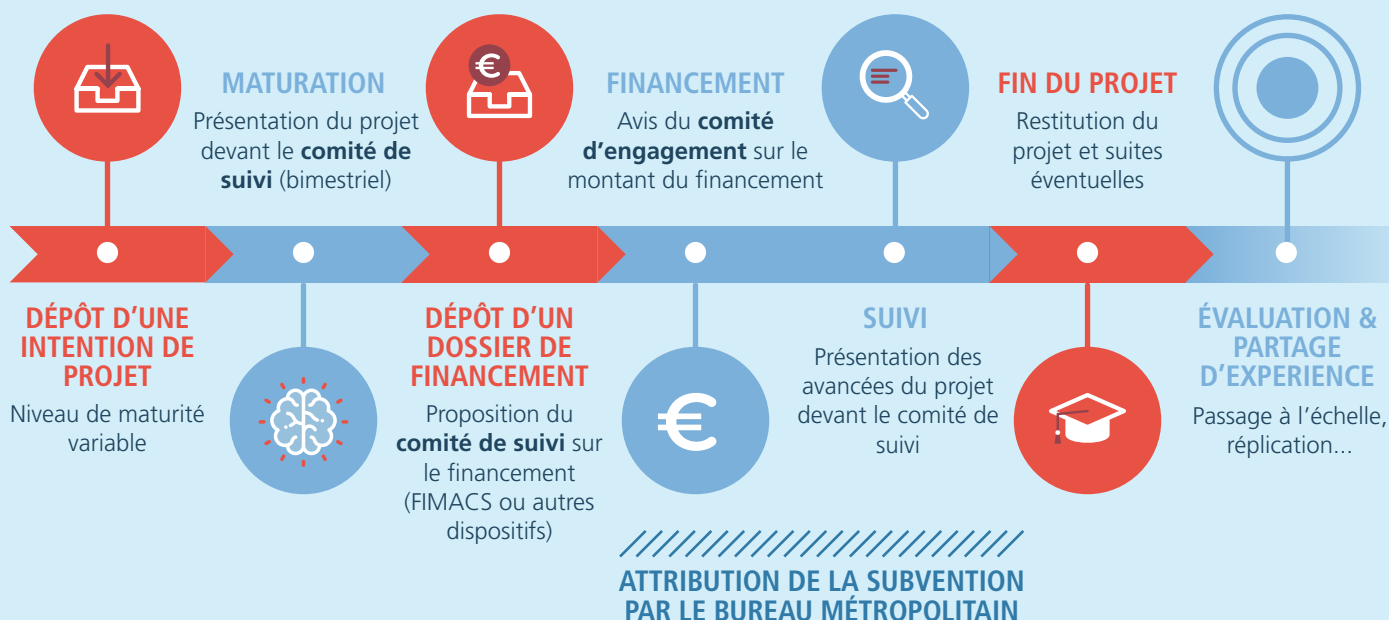
- Passer d'un « guichet de financement » à un « programme d'accompagnement stratégique, technique et financier des projets de communes ».
- Renforcer l'offre d'expertise apportée aux communes par la Métropole et ses partenaires.
- Renforcer la « Boîte à outils » pour les communes (outils fonciers, outils d'aménagement, fiches-conseils, formation, conseils

en urbanisme et aménagement, accompagnement juridique).

- Inaugurer un nouveau règlement du Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) et déployer une dotation globale de 15 millions d'euros sur 3 ans.
- Assurer un rééquilibrage : aider davantage les petites communes et les communes qui en ont le plus besoin.
- Faire le choix d'une simplification administrative et de l'agilité.

PARCOURS TYPE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

LA DÉMARCHE
PARTENARIALE AU CŒUR
DE «CENTRES-VILLES
VIVANTS»



VOUS ÊTES LE MAIRE D'UNE COMMUNE : COMMENT CANDIDATER ?

— Envoyer une note d'intention adressée au Président de la Métropole du Grand Paris ainsi que la charte d'engagement signée, par un courrier du Maire.

— Adresser une copie de la demande par voie électronique :

centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr.

— Les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) peuvent être associés à la démarche initiée par les communes de leurs territoires.

À NOTER :

— Les communes peuvent candidater à tout moment jusqu'en 2024.

— Les 26 projets lauréats de la 1^{re} édition de « Centres-villes vivants » entrent de facto dans ce programme d'accompagnement.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ

Florence LOUETTE
Cheffe de service Attractivité

Ronan MAHEO
Chef de projet Economie de proximité et fabrication en ville

centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr
01 82 83 87 46

EN SAVOIR PLUS

RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE

Le réseau métropolitain des managers de centre-ville a pour objectif de favoriser l'expertise, le partage d'information et l'accès à une boîte à outils.

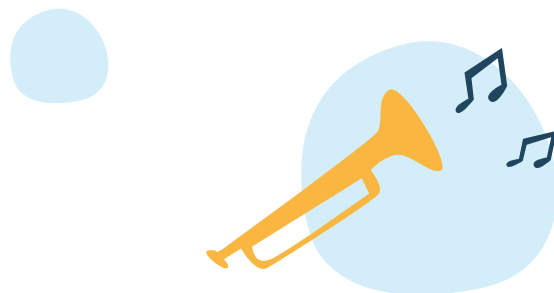
www.reseau-managers.fr



« CENTRES-VILLES VIVANTS »

Des actions au service de l'attractivité des territoires de la Métropole du Grand Paris.

www.metropolegrandparis.fr/fr/centres-villes-vivants-63



EN PARTENARIAT AVEC



Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr

